



Paris, le 17 AOUT 2015

La Directrice générale

DE-OF/NP/PG-FM/15004056
Affaire suivie par : Pauline Gautier
Mél : pauline.gautier@stif.info

**Monsieur Jean-Pierre Sueur
Sénateur du Loiret
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06**

Monsieur le Sénateur,

Comme vous l'indiquez dans votre courrier du 10 juin 2015, les quais de Dordives et de Ferrières n'étaient pas assez longs pour recevoir des trains présentant des compositions rallongées, ce qui a conduit la SNCF à supprimer certains arrêts en gares de Dordives et Ferrières.

Il me paraît utile de vous rappeler que ces deux gares sont situées en Région Centre-Val de Loire ; par conséquent, leur desserte n'est pas du ressort du STIF mais de la Région Centre-Val de Loire, autorité organisatrice des transports ferroviaires sur son territoire.

Au terme d'une convention de financement à laquelle nous n'étions pas partie prenante, SNCF Réseau a réalisé les travaux d'allongement des quais en gare de Dordives pour l'été 2015 permettant à SNCF Mobilités de restituer les dessertes de trois trains dès le 13 décembre 2015 :

- le Paris-Montargis n° 151847 (quotidien), qui dessert Dordives à 15h38 ;
- le Paris-Montargis n° 151887 (lundi-vendredi), qui dessert Dordives à 00h38 ;
- le Montargis-Paris n°151980 (quotidien), qui dessert Dordives à 20h17.

L'Autorité organisatrice de la Région Centre-Val de Loire a relayé auprès du STIF en juin 2015, le souhait de pouvoir travailler à la généralisation des arrêts en gare de Dordives par la ligne R du Réseau Transilien pour le service annuel 2017 (qui sera mis en œuvre à partir de décembre 2016), voire dès 2016.

Je vous confirme que le STIF a répondu favorablement à cette demande de desserte plus systématique de Dordives et qu'elle a fait part à SNCF Transilien de son accord de principe.

SNCF Transilien doit donc vérifier la bonne faisabilité technique pour les arrêts attendus par la Région Centre-Val de Loire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale et par délégation
Le secrétaire général

Julien Matabon

PJ : Courrier adressé à M. Jean BERTHAUD, Maire de Dordives